



# **PROJET PEDAGOGIQUE DE L'INSTITUT DE FORMATION D'AIDE-SOIGNANT ET D'AUXILIAIRE DE PUERICULTURE 2025-2026**

**Institut de Formation Interhospitalier Théodore Simon**  
Groupement d'Intérêt Public  
19, avenue de Maison Blanche – 93331 Neuilly-sur-Marne CEDEX  
Tél. 01 49 44 36 00 – Fax 01 49 44 36 01  
[www.ifits.fr](http://www.ifits.fr)  
[administration@ifits.fr](mailto:administration@ifits.fr)

## Table des matières

<b>1. INTRODUCTION</b> .....	3
<b>2. LA REGLEMENTATION DE LA FORMATION</b> .....	4
<b>3. LES VALEURS ET LES CONCEPTS</b> .....	5
<b>4. L'EQUIPE PEDAGOGIQUE ET ADMINISTRATIVE</b> .....	6
<b>5. LE REFERENTIEL DE FORMATION</b> .....	7
<b>5.1. Les objectifs</b> .....	8
<b>5.2. Une approche par compétence</b> .....	9
<b>5.3. La formation théorique : des modules de formation pour l'acquisition de compétences</b> .....	11
<b>5.4. La formation clinique</b> .....	12
<b>5.5. L'évaluation</b> .....	13
<b>5.6. L'Accompagnement Pédagogique Individualisé (API)</b> .....	15
<b>6. DES METHODES PEDAGOGIQUES DIVERSIFIEES ET COMPLEMENTAIRES</b> .....	15
<b>6.1. Une diversification des méthodes et des moyens</b> .....	15
<b>6.2 Des méthodes et des outils pédagogiques innovants</b> .....	17
<b>6.3 Un suivi pédagogique individualisé</b> .....	21
<b>8. ORGANISATION DES INSTANCES EN 2025-2026</b> .....	22

## 1. INTRODUCTION

L'Institut de Formation Inter-hospitalier Théodore Simon<sup>1</sup> (IFITS) fait partie du dispositif de formation sanitaire de la région Ile de France. Il est situé à Neuilly-sur-Marne en Seine Saint-Denis, à la limite du Val-de-Marne et de la Seine-et-Marne. Il accueille près de 1000 étudiants/élèves et, à ce titre, il représente le plus important institut de formation francilien, hors Assistance Publique-Hôpitaux de Paris.

L'IFITS a plus de 70 ans d'expérience dans le domaine de la formation des personnels paramédicaux et propose des formations adaptées aux différents niveaux de qualifications allant de niveau 3 à 7 (Infirmiers, Infirmiers anesthésistes, Infirmiers en Pratique Avancée mention Psychiatrie et Santé Mentale, Aides-soignants, Auxiliaires de puériculture, Ambulanciers). Il participe à la formation d'Accompagnant Educatif et Social (AES) en partenariat avec l'Institut Régional des Travailleurs Sociaux (IRTS) de Neuilly-sur Marne. Il déploie un programme de formations continues sur mesure en fonction des demandes extérieures.

L'IFITS s'inscrit dans la continuité de l'Institut de Formation en Soins Infirmiers (IFSI) de l'Etablissement Public de Santé (EPS) de Maison Blanche, créé en 1946 par le Docteur Théodore Simon, et de celui du Centre Hospitalier Intercommunal (CHI) Le Raincy-Montfermeil, créé en 1942 par La Croix Rouge, à la suite de leur fusion en 1997.

Il a pour statut juridique un Groupement d'Intérêt Public (GIP) constitué entre les deux hôpitaux fondateurs (EPS Maison Blanche et Le Raincy-Montfermeil). C'est un établissement public doté d'une personnalité morale et d'une autonomie financière. Il fonctionne avec une Assemblée Générale et un Conseil d'Administration où siègent des représentants de chacun des deux hôpitaux fondateurs, désignés au sein de leur Conseil de Service respectif. Son budget est constitué de la subvention du Conseil Régional d'Ile de France<sup>2</sup> et de recettes propres à l'institut.

Dans le cadre de ses missions, l'IFITS a pour objectif l'excellence dans le domaine de l'enseignement, l'innovation pédagogique et l'ouverture sur les autres et sur le monde. A ce titre, son projet stratégique est notamment axé sur l'adaptation et l'amélioration continue de la qualité de son offre de formation, le développement de l'interprofessionnalité, la recherche, et l'ouverture sur son environnement local, régional et international.

Le projet pédagogique de l'IFITS prend en compte l'ensemble des évolutions et les enjeux du monde de la santé. Il s'inscrit dans les orientations du projet régional de santé et du schéma régional des formations sanitaires et ainsi que dans le respect de la réglementation de la formation. Il est le fil conducteur qui permet à chaque élève, chaque formateur, chaque partenaire, de connaître le sens donné aux différents éléments le composant et à sa déclinaison pratique. Il s'attache à prendre en compte l'évolution des attentes et des aspirations de l'étudiant en le plaçant au cœur de ses préoccupations.

Le projet pédagogique s'articule autour de la construction du parcours de l'apprenant et de la mise en œuvre du dispositif de formation par l'équipe pédagogique. Il se réfère aux différents textes régissant la formation et l'exercice professionnel. Il est évolutif au regard des modifications de la législation, des modalités d'enseignement et des innovations

---

<sup>1</sup> Docteur Théodore Simon : médecin psychiatre et professeur aux écoles normales d'instituteurs de la Seine.

<sup>2</sup> LOI n° 2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales

pédagogiques. Il est le reflet du travail de l'équipe pédagogique et s'inscrit dans la continuité du projet de l'année précédente.

Le projet pédagogique s'appuie sur des valeurs et des concepts de référence dans les domaines du soin et de la pédagogie. Ainsi, il participe à la cohérence du processus de professionnalisation. Les orientations et les choix pédagogiques s'inscrivent dans une logique d'action cohérente avec les évolutions du monde de la santé qui subit de multiples transitions telles que :

- ✓ La transition démographique avec le vieillissement de la population.
- ✓ La transition épidémiologique avec l'augmentation des maladies chroniques et des poly- pathologies.
- ✓ La transition technologique avec l'avènement de nouveaux outils numériques,
- ✓ La transition professionnelle avec l'émergence de nouveaux modes d'exercice liés notamment au développement des prises en charge en ambulatoire et de la télémédecine.
- ✓ La transition démocratique avec une évolution de la place et de la parole de l'utilisateur.

Ces changements génèrent des prises en soins de plus en plus spécifiques et complexes, et exigent le développement de compétences solides dans les dimensions préventive et curative des soins dans le domaine de l'accompagnement, notamment auprès des personnes âgées, des personnes handicapées et des personnes souffrant de maladies chroniques.

Les professionnels de santé de demain devront connaître et comprendre ce paysage évolutif de la santé, afin de mieux adapter leur rôle et leur place dans cette organisation. Selon le Cadre d'Orientation Stratégique (COS) du Projet Régional de Santé (PRS) Ile-De-France, 2023-2028, le pouvoir d'agir des citoyens sur les thématiques de la santé est renforcé via notamment la promotion de la santé et la prévention. Ils devront ainsi acquérir les compétences nécessaires pour adapter les prises en charge pluridisciplinaires et coordonnées et dont les conditions évoluent, incluant désormais l'usage du numérique comme outil d'accompagnement. Ils seront amenés toujours plus à exercer en pluriprofessionnalité au sein de structures ambulatoires, de réseaux de soins, de centres de santé ou de maisons de santé.

Il est donc essentiel de préparer nos futurs professionnels à ce monde de demain, pour permettre de répondre aux besoins de santé de la population. Selon le COS 2023-2028 : « *Les Ressources humaines en santé (RHS) demeurent un sujet d'attention prioritaire pour l'Agence Régionale de Santé Île-de-France au regard des tensions que subissent les soins de ville et les établissements (tant dans le secteur sanitaire que dans le secteur médico-social), tensions qui fragilisent aujourd'hui l'offre de soins et d'accompagnement* ». Parmi les solutions proposées : « *Les solutions pour garantir l'accès aux soins devront s'appuyer sur les **formations des filières paramédicales** ou éducatives, qui permettent de disposer de professionnels supplémentaires plus rapidement que pour les professions médicales* ».

## 2. LA REGLEMENTATION DE LA FORMATION

Le projet pédagogique est construit en conformité avec :

- L'arrêté du 7 avril 2020 modifié relatif aux modalités d'admission aux formations conduisant aux diplômes d'État d'aide-soignant et d'auxiliaire de puériculture
- L'arrêté du 10 juin 2021 modifié relatif à la formation conduisant au diplôme d'État d'aide-soignant et d'auxiliaire de puériculture et portant diverses dispositions relatives aux modalités de fonctionnement des instituts de formation paramédicaux

- Le référentiel de formation<sup>3</sup>, régi par l'arrêté du 10 juin 2021. Ce référentiel s'appuie sur les référentiels d'activités<sup>4</sup> et de compétences<sup>5</sup> du métier d'aide-soignant et d'auxiliaire de puériculture
- L'arrêté du 21 avril 2007 modifié relatif aux conditions de fonctionnement des instituts de formation paramédicaux

### 3. LES VALEURS ET LES CONCEPTS

Le projet pédagogique de l'institut est ancré dans une philosophie qui a pour ambition de placer l'élève au centre du dispositif de formation afin de l'accompagner dans la réussite de son processus de professionnalisation et de sa construction identitaire.

A cet effet, sa déclinaison s'appuie sur des valeurs fortes guidant les pratiques pédagogiques afin d'accompagner l'élève dans un parcours de formation individualisé et dans l'acquisition progressive des compétences exigées pour l'exercice de la profession :

- **Des valeurs humanistes** telles que le respect, la bienveillance, la reconnaissance de l'autre dans sa différence, le droit à la dignité, l'altruisme, l'écoute et l'empathie.
- **Des valeurs professionnelles** telles que l'engagement, la responsabilité, l'honnêteté, l'éthique, le respect des règles déontologiques et le sens du travail en équipe.
- **Une pédagogie de la réussite** en établissant une relation pédagogique fondée sur la confiance, l'écoute, la compréhension de l'élève. Elle se construit en prenant en compte ses intérêts, ses motivations, son vécu individuel et son projet. Dans ce cadre, le formateur est un facilitateur du processus d'apprentissage de l'étudiant.
- **Une pédagogie interactive** centrée sur l'apprenant pour le rendre acteur de ses apprentissages en priorisant sa réflexivité, sa remise en question et sa curiosité intellectuelle.

La formation est conçue autour de concepts fondamentaux guidant l'apprentissage clinique. Pour cela, il est essentiel que l'élève s'approprie les concepts de l'Homme, de la santé, de la maladie, du soin pour guider sa réflexion et sa pratique professionnelle.

En effet, pour l'équipe pédagogique **l'aide-soignant et l'auxiliaire de puériculture** sont des acteurs engagés du système de santé qui dispensent des soins dans le respect de la personne humaine et des règles de bonnes pratiques. Ils sont capables de questionnement éthique et déontologique. Ils possèdent des compétences qui s'appuient sur des valeurs. Ils font preuve d'autonomie, de responsabilité et témoignent d'un réel positionnement professionnel dans ses activités de soignant. L'aide-soignant et l'auxiliaire de puériculture, en faisant preuve d'une réflexivité constante dans les situations de soins qu'ils rencontrent, améliorent leurs pratiques professionnelles.

Selon la conception de l'équipe, les **soins** ont pour objectif d'accompagner de manière individualisée les personnes malades ou en santé. Ils permettent de concourir au maintien ou au retour en santé, à l'adaptation à un nouvel état, à l'apaisement de la souffrance, à l'assistance en fin de vie et permettent d'accompagner les personnes qui n'ont plus la force ou les capacités pour rester en santé. La philosophie de la formation se réfère au concept du **prendre soin** qui représente cette attention portée à l'autre en vue de lui venir en aide. En référence à Walter Hesbeen : « *Prendre soin est un art, il s'agit de l'art du thérapeute, celui qui réussit à combiner des éléments de connaissance, d'habileté, de savoir-être, d'intuition qui vont permettre de venir en aide à quelqu'un, dans sa situation singulière.*<sup>6</sup> »

---

<sup>3</sup> Annexe III de l'arrêté du 10 juin 2021

<sup>4</sup> Annexe I de l'arrêté du 10 juin 2021

<sup>5</sup> Annexe II de l'arrêté du 10 juin 2021

<sup>6</sup> W. Hesbeen, *Prendre soin à l'hôpital : Inscrire le soin infirmier dans une perspective soignante*, p.8-9

Enfin les apprentissages s'appuient sur trois concepts incontournables de la pratique de soins définis de la manière suivante :

- **L'Homme** : être unique et indivisible avec des besoins physiologiques, psychologiques, sociaux, environnementaux, culturels et spirituels. En perpétuelle interaction avec son environnement, il est capable de s'adapter en utilisant son potentiel pour tendre vers l'autonomie. C'est un être libre et responsable.
- **La santé** : « [...] état de complet bien-être physique, mental et social, et ne consiste pas seulement en une absence de maladie ou d'infirmité<sup>7</sup> », complétée par la définition suivante : « la santé est un droit fondamental de l'être humain et un facteur indispensable au développement social.<sup>8</sup> »
- **La maladie** : le terme de maladie est davantage considéré comme « un état indésirable vécu par un sujet<sup>9</sup> » en raison d'une inadaptation sociale, d'une rupture de l'équilibre du corps sur le plan physique et/ou psychique.

#### 4. L'EQUIPE PEDAGOGIQUE ET ADMINISTRATIVE

L'équipe pédagogique est constituée de formateurs aux profils variés : infirmier ou infirmiers cadres de santé et/ou titulaires d'un master 2, disposant d'expériences professionnelles diversifiées et complémentaires dans différents services et établissements de santé. Cette richesse d'expertises constitue un véritable atout pour l'élaboration d'un enseignement de qualité. Grâce à cette diversité de compétences, l'équipe est en mesure de proposer des approches pédagogiques variées, tout en assurant un accompagnement personnalisé. Chaque élève bénéficie ainsi d'un suivi adapté à ses besoins, avec une attention particulière portée aux éventuelles difficultés rencontrées, afin de favoriser une progression.

Par ailleurs, l'équipe pédagogique joue un rôle central dans la mise en œuvre d'une formation de qualité. Au-delà de leur mission d'enseignement et d'accompagnement, les formateurs s'inscrivent dans une dynamique d'innovation, en développant des idées novatrices pour répondre aux attentes évolutives des apprenants et aux exigences du secteur de la santé.

Ce dynamisme repose également sur une démarche constante de développement professionnel. Le renforcement des compétences des formateurs s'effectue par le biais de la formation continue, tant individuelle que collective, et du partage d'expériences au sein de l'équipe. Ces échanges permettent d'ajuster les contenus pédagogiques aux réalités du terrain et aux évolutions des métiers, garantissant ainsi une formation en phase avec les attentes des employeurs et les besoins des apprenants.

L'équipe pédagogique est organisée selon le tableau suivant :

1 Directrice, Coordinatrice générale des instituts 1 Responsable pédagogique		1 ETP 1 ETP
Filière AS	Filière AP	
3 infirmiers formateurs	2 infirmières puéricultrices cadre de santé 1 infirmière puéricultrice	6 ETP
1 secrétaire pédagogique à 70% 1 secrétaire administrative à 50%		0,7 ETP 0,5 ETP
2 Documentalistes (pour l'ensemble de l'IFITS)		

<sup>7</sup> Préambule, Constitution de l'organisation Mondiale de la santé, signé le 22 juillet 1946 par les représentants de 61 Etats

<sup>8</sup> Organisation Mondiale de la Santé, Déclaration de Jakarta, 1997

<sup>9</sup> Elodie Giroux, *Après Canguilhem : définir la santé et la maladie*, 2010

La composition nominative de l'équipe pédagogique est jointe en annexe n°1

Des intervenants occasionnels sont sollicités par l'équipe pédagogique pour leur expertise dans le domaine sanitaire et social.

## 5. LE REFERENTIEL DE FORMATION

La formation AS et AP se déroule sur 11 mois et s'articule autour d'une alternance « cours-stages » répartis en 22 semaines de formation théorique et 22 semaines de stages. L'alternance cours stage est jointe en annexe n°2.

### Définition du métier d'auxiliaire de puériculture

En tant que professionnel(le) de santé, l'**auxiliaire de puériculture** est autorisé(e) à dispenser des activités d'éveil et d'éducation et réaliser des soins d'hygiène et de confort pour préserver et restaurer la continuité de la vie, le bien-être et l'autonomie de l'enfant, dans le cadre du rôle propre de l'infirmier et des actes spécifiques définis prioritairement pour l'infirmière puéricultrice, en collaboration et dans le cadre d'une responsabilité partagée.

Trois missions reflétant la spécificité du métier sont ainsi définies :

1. Accompagner l'enfant dans les activités de sa vie quotidienne et sociale ;
2. Collaborer au projet de soins personnalisé dans son champ de compétences ;
3. Contribuer à la prévention des risques et au raisonnement clinique interprofessionnel

L'auxiliaire de puériculture réalise des activités d'éveil et des soins adaptés à l'évolution de l'état clinique visant au bien-être, à l'autonomie et au développement de l'enfant. Son rôle s'inscrit dans une approche globale de l'enfant et prend en compte la dimension relationnelle des soins ainsi que la communication avec la famille dans le cadre du soutien à la parentalité, les autres professionnels, les apprenants et les aidants. L'auxiliaire de puériculture participe à l'accueil et à l'intégration sociale d'enfants porteurs de handicap, atteints de pathologies chroniques ou en situation de risque d'exclusion ou de maltraitance. L'auxiliaire de puériculture travaille au sein d'une équipe pluridisciplinaire intervenant dans les services de soins ou réseaux de soins des structures sanitaires, médico-sociales ou sociales notamment dans le cadre d'hospitalisation ou d'hébergement continu ou discontinu en structure ou à domicile, ou dans le cadre de structure de prévention et dépistage. Les soins ont pour but de répondre aux besoins fondamentaux de l'être humain. Dans le cadre de son référentiel d'activité, l'auxiliaire de puériculture concourt à deux types de soins, courants ou aigus.

- Les soins courants dits « de la vie quotidienne »

L'auxiliaire de puériculture réalise les soins sous le contrôle de l'infirmier ou de l'infirmière puéricultrice. Les soins courants doivent permettre d'assurer la continuité de la vie dans une situation d'autonomie partielle et dans le cadre d'un état de santé stable, c'est-à-dire qui n'est pas sujet à des fluctuations, et constant, c'est-à-dire durable, qui ne varie ni ne s'interrompt. Pour qu'un soin soit qualifié de soins de la vie quotidienne, deux critères cumulatifs sont à respecter :

- Les soins sont initialement réalisables par la personne elle-même ou un aidant ;
- Les soins sont liés à un état de santé stabilisé ou à une pathologie chronique stabilisée.

- Les soins aigus

L'auxiliaire de puériculture collabore avec l'infirmier ou de l'infirmière puéricultrice, à leur réalisation. Pour qu'un soin soit qualifié de soin aigu, trois critères cumulatifs sont à respecter :

- Les soins sont réalisables exclusivement par un professionnel de santé ;
- Les soins sont dispensés dans une unité à caractère sanitaire et dans le cadre d'une prise en soin par une équipe pluridisciplinaire ;
- Les soins sont dispensés durant la phase aigüe d'un état de santé.

### **Définition du métier d'aide-soignant**

En tant que professionnel de santé, l'**aide-soignant** est habilité à dispenser des soins de la vie quotidienne ou des soins aigus pour préserver et restaurer la continuité de la vie, le bien-être et l'autonomie de la personne dans le cadre du rôle propre de l'infirmier, en collaboration avec lui et dans le cadre d'une responsabilité partagée.

Trois missions reflétant la spécificité du métier sont ainsi définies :

1. Accompagner la personne dans les activités de sa vie quotidienne et sociale dans le respect de son projet de vie ;
2. Collaborer au projet de soins personnalisé dans son champ de compétences ;
3. Contribuer à la prévention des risques et au raisonnement clinique interprofessionnel.

L'aide-soignant accompagne et réalise des soins essentiels de la vie quotidienne, adaptés à l'évolution de l'état clinique et visant à identifier les situations à risque. Son rôle s'inscrit dans une approche globale de la personne et prend en compte la dimension relationnelle des soins ainsi que la communication avec les autres professionnels, les apprenants et les aidants. Les soins ont pour but de répondre aux besoins fondamentaux de l'être humain. L'aide-soignant réalise les soins sous le contrôle de l'infirmier diplômé d'Etat. Les soins courants doivent permettre d'assurer la continuité de la vie dans une situation d'autonomie partielle et dans le cadre d'un état de santé stable, c'est-à-dire qui n'est pas sujet à des fluctuations et constant, c'est-à-dire durable, qui ne varie ni ne s'interrompt. Dans le cadre de son référentiel d'activité, l'aide-soignant concourt à deux types de soins, courants ou aigus.

Pour qu'un soin soit qualifié de soins de la vie quotidienne, deux critères cumulatifs sont à respecter :

- Les soins sont initialement réalisables par la personne elle-même ou un aidant ;
- Les soins sont liés à un état de santé stabilisé ou à une pathologie chronique stabilisée.

Pour qu'un soin soit qualifié de soin aigu, trois critères cumulatifs sont à respecter :

- Les soins sont réalisables exclusivement par un professionnel de santé ;
- Les soins sont dispensés dans une unité à caractère sanitaire et dans le cadre d'une prise en soin par une équipe pluridisciplinaire ;
- Les soins sont dispensés durant la phase aigüe d'un état de santé.

### **5.1. Les objectifs**

L'objectif global poursuivi par l'équipe pédagogique est de permettre à l'élève de devenir un professionnel **compétent, réflexif, autonome et responsable** avec **le sens de l'engagement** essentiel à l'exercice de la profession d'aide-soignant et d'auxiliaire de puériculture. De plus, il paraît fondamental de développer chez l'élève **une approche humaniste et relationnelle** pour lui permettre d'interagir avec la personne soignée et son entourage en

tenant compte de l'expérience vécue, des priorités, des besoins et des préoccupations exprimées en référence aux valeurs et à l'éthique de la profession.

La formation doit permettre à l'élève d'être capable de :

- Acquérir et utiliser les connaissances professionnelles à caractère général, scientifique et technique.
- S'intégrer dans les différents secteurs de soins et de santé.
- Faire preuve d'engagement professionnel.
- Suivre l'évolution des pratiques professionnelles par l'actualisation de ses connaissances.
- Analyser sa pratique professionnelle.
- Construire son projet professionnel et contribuer aux évolutions du métier.

## 5.2. Une approche par compétence

La formation vise l'acquisition progressive par l'élève de l'ensemble des éléments des compétences attendues pour l'exercice professionnel aide-soignant et auxiliaire de puériculture

Les 11 compétences des référentiels de certification aide-soignant et auxiliaire de puériculture sont les suivantes :

Bloc de compétences	Compétences	Compétences Aide-Soignant	Compétences Auxiliaire de Puériculture
Bloc 1 (socle cœur de métier)	Compétence 1	Accompagner les personnes dans les actes essentiels de la vie quotidienne et de la vie sociale, personnaliser cet accompagnement à partir de l'évaluation de leur situation personnelle et contextuelle et apporter les réajustements nécessaires	Accompagner l'enfant dans les actes essentiels de la vie quotidienne et de la vie sociale, personnaliser cet accompagnement à partir de l'évaluation de leur situation personnelle et contextuelle et apporter les réajustements nécessaires
	Compétence 1bis		Elaborer et mettre en œuvre des activités d'éveil, de loisirs, d'éducation et d'accompagnement à la vie sociale adaptées à l'enfant ou au groupe
	Compétence 2	Identifier les situations à risque lors de l'accompagnement de la personne, mettre en œuvre les actions de prévention adéquates et les évaluer	Elaborer et mettre en œuvre des activités d'éveil, de loisirs, d'éducation et d'accompagnement à la vie sociale adaptées à l'enfant ou au groupe
Bloc 2 (socle cœur de métier)	Compétence 3	Evaluer l'état clinique d'une personne à tout âge de la vie pour adapter sa prise en soins	Evaluer l'état clinique d'une personne à tout âge de la vie pour adapter sa prise en soin

	Compétence 4	Mettre en œuvre des soins adaptés à l'état clinique de la personne	Mettre en œuvre des soins adaptés à l'état clinique de la personne
	Compétence 5	Accompagner la personne dans son installation et ses déplacements en mobilisant ses ressources et en utilisant les techniques préventives de mobilisation	Accompagner la personne dans son installation et ses déplacements en mobilisant ses ressources et en utilisant les techniques préventives de mobilisation
Bloc 3 (socle commun)	Compétence 6	Etablir une communication adaptée pour informer et accompagner la personne et son entourage	
	Compétence 7	Utiliser des techniques d'entretien des locaux et du matériel adaptées en prenant en compte la prévention des risques associés	
Bloc 4 (socle commun)	Compétence 8	Utiliser des techniques d'entretien des locaux et du matériel adaptées en prenant en compte la prévention des risques associés	
	Compétence 9	Repérer et traiter les anomalies et dysfonctionnements en lien avec l'entretien des locaux et des matériels liés aux activités de soins	
Bloc 5 (bloc commun)	Compétence 10	Rechercher, traiter et transmettre, quels que soient l'outil et les modalités de communication, les données pertinentes pour assurer la continuité et la traçabilité des soins et des activités	
	Compétence 11	Organiser son activité, coopérer au sein d'une équipe pluri-professionnelle et améliorer sa pratique dans le cadre d'une démarche qualité / gestion des risques	

Pour cerner et comprendre le concept de compétence il est important de s'appuyer sur différentes définitions. Une compétence est « *un savoir-agir complexe reposant sur la mobilisation et la combinaison efficaces d'une variété de ressources internes et externes à l'intérieur d'une famille de situations* » (Tardif, 2006, p.22).<sup>10</sup>

C'est également « *la prise d'initiative et de responsabilité de l'individu sur des situations professionnelles auxquelles il est confronté [...]. La compétence est une intelligence pratique des situations qui s'appuie sur des connaissances [...] la faculté à mobiliser des réseaux d'acteurs autour des mêmes situations, à partager des enjeux, à assumer des domaines de responsabilité* »<sup>11</sup>. (Zarifian, 2001, pp 64-69)

Selon le parlement européen la compétence est « *la capacité avérée d'utiliser des savoirs, des aptitudes et des dispositions personnelles, sociales ou méthodologiques dans des situations de travail ou d'études et pour le développement professionnel ou personnel. Le cadre européen des certifications fait référence aux compétences en termes de prise de responsabilité et d'autonomie* »<sup>12</sup>.

<sup>10</sup> Poumay, M., Tardif, J., Georges, F., & Scallon, G. (2017). *Organiser la formation à partir des compétences : un pari gagnant pour l'apprentissage dans le supérieur*. De Boeck supérieur.

<sup>11</sup> Zarifian P., *Objectif Compétence, Pour une nouvelle logique*, 2001, pp. 64-69

<sup>12</sup> Recommandations du Parlement européen et du Conseil établissant le cadre européen des certifications pour l'éducation et la formation tout au long de sa vie. Bruxelles, 29/01/08)

Ces définitions génériques de la compétence sont déclinées au regard des spécificités de chaque profession.

La formation conçue avec une approche par compétence s'appuie sur le principe de l'alternance intégrative, caractérisée par une succession de périodes théoriques et de périodes en secteur clinique où s'élaborent les interactions entre les apprentissages, facteurs déterminants du processus intégratif. Ainsi, l'alternance mise en place dans notre formation professionnalisante vise le développement de compétences professionnelles par l'intermédiaire du partenariat entre l'institut de formation et les établissements de santé au sein desquels sont organisés les stages encadrés par un dispositif de tutorat.

La formation est structurée autour de trois paliers d'apprentissage :

- « **comprendre** », l'élève mobilise des savoirs nécessaires à la compréhension de la situation,
- « **agir** », en mobilisant les savoirs, il acquiert la capacité d'agir et d'évaluer son action,
- « **transférer** », il conceptualise et acquiert la capacité à transposer ses acquis dans de nouvelles situations.

Ce principe d'alternance intégrative relève de la combinaison des logiques de plusieurs acteurs :

- L'élève que nous considérons en tant qu'individu unique, acteur et auteur de son projet. En effet, l'apprentissage demeure un acte volontaire qui nécessite l'**engagement** de la personne en formation qui, progressivement, va adopter une posture **réflexive, responsable** et **autonome** vis-à-vis de la construction de son apprentissage et des compétences professionnelles attendues.
- Le formateur qui s'appuie sur une stratégie pédagogique de construction des savoirs en situation(s) située(s). Il accompagne l'élève dans l'acquisition des connaissances et le raisonnement clinique en favorisant son sens de l'observation et de l'analyse ainsi que sa réflexivité. Il le guide pour développer ses capacités à mobiliser et à transférer ses savoirs dans les différentes situations de soins.
- Les professionnels des lieux de soins qui accompagnent l'élève dans sa formation clinique pour lui permettre d'acquérir progressivement une façon de plus en plus autonome d'exercer son futur métier<sup>13</sup>. Ainsi, chaque élève est placé sous la responsabilité d'un maître de stage, d'un tuteur de stage et d'un professionnel de proximité au quotidien.

### **5.3. La formation théorique : des modules de formation pour l'acquisition de compétences**

La formation théorique se déroule sur 22 semaines et contribue à l'acquisition des ressources nécessaires au développement des compétences et repose sur des modules de formation qui comportent :

- Des objectifs de formation et des éléments de contenus.
- Des durées et des modalités pédagogiques définies par le référentiel de formation.
- Des modalités et des critères d'évaluation.

Les 10 modules s'articulent autour d'un enseignement portant notamment sur les domaines de la biologie humaine, de l'accompagnement des personnes, les sciences humaines et sociales et l'étude des pathologies visant à acquérir les connaissances nécessaires et indispensables à l'exercice professionnel.

---

<sup>13</sup> Arrêté du 10 juin 2021 relatif au diplôme d'aide-soignant et d'auxiliaire de puériculture, Annexe III du référentiel de formation

	Modules de formation filière AS	Modules de formation filière AP
Module 1 (module spécifique cœur de métier)	Accompagnement d'une personne dans les activités de sa vie quotidienne et de sa vie sociale	Accompagnement de l'enfant dans les activités de sa vie quotidienne et de sa vie sociale
Module 1bis (module cœur de métier)		Activité d'éveil, de loisirs, d'éducation et d'accompagnement de la vie sociale
Module 2 (module spécifique cœur de métier)	Repérage et prévention des situations à risque	Repérage et prévention des situations à risque
Module 3 (module spécifique cœur de métier)	Evaluation de l'état clinique d'une personne	Evaluation de l'état clinique d'une personne
Module 4 (module spécifique cœur de métier)	Mise en œuvre des soins adaptés, évaluation et réajustement	Mise en œuvre des soins adaptés, évaluation et réajustement
Module 5	Accompagnement de la mobilité de la personne aidée	Accompagnement de la mobilité de la personne aidée
Module 6	Relation et communication avec les personnes et leur entourage	Relation et communication avec les personnes et leur entourage
Module 7	Accompagnement des personnes en formation et communication avec les pairs	Accompagnement des personnes en formation et communication avec les pairs
Module 8	Entretien des locaux et des matériels et prévention des risques	Entretien des locaux et des matériels et prévention des risques
Module 9	Traitement des informations	Traitement des informations
Module 10	Travail en équipe pluri professionnelle, qualité et gestion des risques	Travail en équipe pluri professionnelle, qualité et gestion des risques

Chaque module est conçu et coordonné par l'équipe pédagogique responsable de l'organisation des séquences pédagogiques, de la pertinence des contenus et de l'élaboration des évaluations. Un bilan de satisfaction est réalisé après chaque module pour permettre, à partir d'une analyse objectivée, de réajuster les projets d'enseignement.

#### **5.4. La formation clinique**

Le stage représente un espace d'apprentissage essentiel pour l'acquisition des compétences professionnelles. La formation en stage comprend 4 périodes de stages à réaliser en milieu professionnel : 3 stages de 5 semaines visent à explorer les 3 missions de l'auxiliaire de puériculture et de l'aide-soignant et 1 stage de 7 semaines, réalisé en fin de formation, permet l'exploration ou la consolidation du projet professionnel et le renforcement des compétences de l'apprenant afin de valider l'ensemble des blocs de compétences.

Le parcours de stage comporte au moins une période auprès de personnes en situation de handicap physique ou psychique, et une période auprès de personnes âgées pour les élèves aide-soignant et une période auprès des enfants en situation de handicap physique ou psychique

pour les auxiliaires de puériculture. Au cours de ces stages, l'élève réalise au moins une expérience de travail de nuit et une expérience de travail le week-end.

Le stage doit permettre à l'élève :

- D'acquérir et de développer des connaissances théoriques et pratiques ;
- De questionner sa pratique avec l'aide des professionnels de terrain et des formateurs ;
- D'exercer sa capacité à analyser les situations de soin ;
- De développer sa dextérité dans l'accomplissement des gestes professionnels ;
- De centrer son écoute sur la personne soignée et proposer des soins de qualité ;
- D'être en capacité de prendre en soin un nombre de patients plus grand au fil des stages ;
- D'être en capacité de prendre de plus en plus d'initiatives et de responsabilités dans le respect de son domaine de compétences ;
- De mesurer l'acquisition des compétences.

### **Accompagnement pédagogique de l'enseignement clinique**

Avant leur départ en stage, les élèves définissent des objectifs personnels qui sont validés par leur formateur référent.

Pendant le stage, les élèves sont amenés à réaliser différents travaux en fonction de la progression de leur formation, tels que des analyses de pratiques, des analyses de situations de travail ou encore des projets de soins.

A partir de la 3<sup>ème</sup> semaine de stage, les élèves reviennent une journée pour participer, en groupe de suivi pédagogique, à des séances d'analyse des pratiques visant à permettre un retour réflexif sur leur vécu de stage, à partir de leurs observations, de leurs questionnements ou de leurs étonnements face aux situations rencontrées. Un accompagnement est proposé pour les aider à identifier et à gérer leurs émotions, en lien avec les expériences professionnelles qu'ils vivent.

Des ateliers d'analyse de pratiques sont également organisés pour approfondir des situations liées à l'hygiène ou pour développer des compétences en relation et communication. Ces moments favorisent une réflexion collective et un échange constructif entre les élèves et leur formateur.

Enfin, à l'issue du stage, un temps d'échange en groupe restreint permet aux élèves de verbaliser leur expérience, d'identifier leurs apprentissages et de progresser dans leur professionnalisation.

### **Evaluation des compétences en stage**

A chaque stage, les responsables de l'accueil et de l'encadrement de l'élève évaluent son niveau d'acquisition pour chacune des compétences, sur la base de la grille d'évaluation de l'acquisition des compétences en milieu professionnel.

L'équipe pédagogique réalise le bilan des acquisitions de l'élève lors de l'entretien de retour de stage.

Une commission de validation de l'acquisition des résultats se prononce sur la validation ou non de l'acquisition des compétences en milieu professionnel à partir des appréciations réalisées par les encadrants de stage sur l'ensemble des périodes en milieux professionnels. Cette commission se réunit au moins deux fois par an.

## **5.5. L'évaluation**

L'évaluation fait partie du processus de formation, elle a pour fonction essentielle d'aider l'apprenant à construire ses compétences.

Les évaluations sont organisées en contrôle continu. Elles peuvent être individuelles ou collectives, écrites, orales ou en situations simulées. Les évaluations théoriques font l'objet d'une double correction lorsque la note obtenue ne permet pas la validation.

### Calendrier prévisionnel des évaluations et des modalités de la filière auxiliaire de puériculture

Module de formation	Modalités d'évaluation	Date prévisionnelle de l'évaluation initiale et de rattrapage
Module 1	Évaluation individuelle sur table, étude de situation d'1h30 sur table notée sur 20 points	17/11/2025 Rattrapage : 5/01/2026
Module 1bis	Mise en situation avec évaluation d'une activité dans un établissement d'accueil pour jeunes enfants notée sur 20 points	Durant le stage n°1 en EAJE 13/10 au 14/11/2025 Rattrapage durant le stage 2 ou 3
Module 2	Intervention en milieu scolaire (enfants de 6 à 10 ans) noté sur 20 points en groupe restreint Action de prévention pour des classes de 12 à 24 enfants sur un thème choisi par l'instituteur en fonction des besoins analysés	2 ou 3/10/2025 Rattrapage : février 2026
Module 3 et Module 4	Évaluation individuelle de 2h30 sur table avec une étude de situation d'enfants malades ou hospitalisés (questions d'analyse) Chaque module est noté séparément / 20 points	09/03/2026 Rattrapage : 17/04/2026
Module 5	20 minutes d'épreuve individuelle comportant une pratique simulée d'ergonomie en salle de TP Module noté sur 20 points	29 ou 30/01/2026 Rattrapage : 20 février 2026
Module 6	Épreuve orale de 30 mn individuelle sur une situation relationnelle vécue en stage	Convocation entre le 6/04 et le 13/04/2026 Rattrapage : convocation entre le 25/05 et le 12/06/2026
Module 7	Analyse d'un film + étude de situation en groupe restreint de 2h30 noté sur 20 points	27/03/2026 Rattrapage : 17 avril 2026
Module 8,9 et Module 10	Mise en situation et épreuve écrite en groupe restreint de 2h30 Chaque module est noté séparément sur 20 points	20/05/2026 Rattrapage : 15 juin 2026

### Calendrier prévisionnel des évaluations et des modalités de la filière aide-soignante

Module de formation	Modalités d'évaluation	Date prévisionnelle de l'évaluation initiale et de rattrapage
Module 1	Évaluation individuelle sur table de 2h30 notée sur 20 points	18/11/2025 Rattrapage : 12/12/2025
Module 2	20 mn d'exposé sur un thème de santé publique	28/11/2025 Rattrapage : 19/12/2025

Module 3 et module 4	Évaluation individuelle sur table de 2h30 comportant une étude de situation (question d'analyse) Chaque module est noté séparément / 20 points	09/03/2026 Rattrapage : 03/04/2026
Module 5	Évaluation individuelle d'ergonomie de 20 mn comportant une pratique simulée en salle de TP Module noté sur 20 points	29 ou 30/09/2025 Rattrapage : 06/10/2025
Module 6	Épreuve orale individuelle de 30 mn sur une situation relationnelle vécue en stage	28/05 ou le 29/05/2026 Rattrapage : 19/06/2026
Module 7	Analyse de situations en groupe restreint d 3h notée sur 20 points	22/05/2026 Rattrapage : 12/06/2026
Module 8	Analyse sur table d'une situation d'hygiène vécue en milieu hospitalier noté / 20 points	Restitution le 16/03/2026 Rattrapage : Restitution le 13/04/2026
Module 9 et Module 10	Epreuve écrite et individuelle de 2h Etude de situation avec questions d'analyse notée sur 20 points	18/05/2026 Rattrapage : 12/06/2026

### 5.6. L'Accompagnement Pédagogique Individualisé (API)

L'API est une obligation réglementaire qui permet de proposer un accompagnement pédagogique ciblé en fonction de la diversité des profils.

Il permet d'identifier les capacités des élèves en termes d'écriture, lecture et compréhension, calcul, organisation.

Après la réalisation d'un test de positionnement en français et mathématiques, des interventions sont proposées sur chacun des thèmes. Des interventions sur la méthodologie de la prise de notes et sur la réalisation d'exposé ainsi que sur l'utilisation des ressources documentaires, informatiques sont également mises en place.

## 6. DES METHODES PEDAGOGIQUES DIVERSIFIEES ET COMPLEMENTAIRES

Les méthodes pédagogiques favorisent la construction et l'appropriation des savoirs par l'élève. Des méthodes actives et des moyens stratégiques en lien avec le profil des élèves sont développés et mis en place pour permettre à chaque apprenant de s'impliquer dans la formation et de progresser à son rythme.

### 6.1. Une diversification des méthodes et des moyens

#### Des cours magistraux contributifs aux savoirs

Les cours magistraux permettent une transmission d'un socle commun de connaissances, offrant aux élèves une vision globale des concepts fondamentaux. Il s'agit avant tout de garantir aux élèves l'accès à un socle fondamental de connaissances qu'ils seront amenés ensuite à utiliser dans les phases d'apprentissage où la participation des élèves sera sollicitée.

Ils peuvent inclure des questions-réponses, des échanges d'expériences, l'intégration d'outils numériques (quiz) et des exercices rapides qui stimulent la participation des élèves. Ces

moments interactifs renforcent l'attention et la compréhension. Ainsi, les cours magistraux deviennent un espace d'apprentissage collaboratif et vivant.

### **Des travaux pratiques, des travaux dirigés :**

Utilisés pour favoriser l'intégration des savoirs, ils sont organisés en groupes restreints afin de faciliter les interactions entre apprenants et formateurs. Ils servent à illustrer, approfondir et compléter un cours magistral en introduisant des données nouvelles qui peuvent être théoriques ou pratiques, à réaliser des exposés, des exercices, des Travaux Dirigés (TD) et à travailler sur des situations cliniques ou en situation simulée. Les Travaux Pratiques (TP) servent de base à l'apprentissage des gestes professionnels tels que la toilette, le lavage des mains, l'ergonomie.

### **Des travaux de groupe**

Ils visent à confronter les expériences et les points de vue, à travailler sur l'écoute et le respect de l'autre dans le cadre d'un apprentissage du travail d'équipe et d'une exigence de consensus. Il s'agit d'apprendre à faire des recherches autonomes, à les mutualiser, à produire des travaux collectifs, à travailler sur la convergence des idées. Ce travail de groupe doit pouvoir faire émerger des capacités organisationnelles, de collaboration et la mise en valeur des atouts propres à chaque élève.

### **Des temps de travail personnel guidé (TPG)**

Les temps de TPG s'inscrivent dans une pédagogie active et positive et permettent d'introduire la pédagogie inversée. Ils ont pour finalité l'apprentissage du travail en autonomie dans un cadrage pédagogique visant trois axes : la réflexivité, la mise en place de stratégies d'apprentissage personnelles et l'intégration des savoirs.

### **Les analyses de pratiques professionnelles**

L'analyse de la pratique professionnelle est un processus permettant d'analyser une situation vécue auprès d'un patient ou d'un groupe de patients en la décomposant pour tenter de la comprendre. Cette méthode favorise le développement de la réflexivité de l'étudiant.

Des séances sont programmées au cours des stages à l'occasion d'un retour à l'IFSI pour travailler sur des situations de soins rencontrées en stage.

### **Des partages d'expériences de stage**

Le partage d'expériences est un accompagnement collectif, qui vise à amener l'étudiant à s'interroger sur sa pratique, son comportement, ses attitudes et valeurs, dans un processus d'apprentissage personnel et professionnel.

Il s'agit dans ces séances de faciliter l'émergence des émotions ainsi que le ressenti des élèves lors de situations singulières et des expériences humaines rencontrées en stage.

Durant ces séances « l'élève apprend à reconnaître ses émotions et à les utiliser avec la distance professionnelle qui s'impose. Il se projette dans un avenir professionnel avec confiance et assurance, tout en maintenant sa capacité critique et de questionnement. »<sup>14</sup>

L'objectif est de permettre à l'élève de :

- partager son expérience et d'aborder librement sa relation au patient et aux équipes ;
- apprendre à se connaître soi-même pour se découvrir comme professionnel ;
- réfléchir sur son engagement professionnel ;
- développer l'apprentissage de la prise de paroles et de l'écoute au sein d'un groupe

---

<sup>14</sup> Formations des professions de santé, recueil des principaux textes relatifs à la formation préparant aux Diplôme d'État et à l'exercice de la profession, Berger Levrault, Mars 2012, page 44

## 6.2 Des méthodes et des outils pédagogiques innovants

L'équipe pédagogique est investie dans une recherche constante de méthodes pédagogiques innovantes pour former au mieux les élèves et les accompagner sur la voie de la réussite.

### Le E-Learning

La méthode pédagogique par e-learning se développe au sein des filières AS/AP. Cela signifie que la formation traditionnelle en présentiel est complétée par une formation à distance.

Le recours à cette méthode a pour ambition non seulement de diversifier les outils pédagogiques mais aussi d'encourager l'autonomie des élèves dans l'apprentissage des connaissances et de les familiariser avec les outils numériques et leur dimension attractive. Inscrits dans un processus d'apprentissage innovant et moderne, les élèves peuvent définir des objectifs d'apprentissage qui leur sont propres.

L'apprentissage à distance donne un intérêt supplémentaire à l'apprentissage en présentiel en renforçant à travers des temps d'échange augmentés, l'interactivité entre les élèves et les formateurs. Les élèves ayant pu assimiler tout ou partie du socle des connaissances, ils deviennent en effet acteurs de leur formation.

### Une plateforme d'enseignement numérique met à disposition des étudiants, à partir d'un identifiant et d'un mot de passe personnel, différents espaces de « Formation »

- Des cours, sous la forme de PowerPoint sonorisés.
- Des tests d'auto-évaluation (QCS, QCM, schéma...) associés aux cours.
- Une « Bibliothèque » comportant des informations générales (plannings, stages, ECTS acquis...), des documents pédagogiques (supports de cours, TD, consignes pour partiels...) mais également des supports de cours d'intervenants extérieurs.
- Des « résultats » d'évaluation avec un accès individuel aux notes.
- Un espace « Sondage » qui permet de répondre aux différentes enquêtes de l'équipe pédagogique (bilans pédagogiques, enquêtes de satisfaction...)

### L'apprentissage par simulation

La simulation est considérée depuis quelques années comme un outil essentiel de la formation des professions à risque. Elle permet de s'immerger littéralement dans le réel, de reproduire les situations les plus diverses et complexes et d'apprendre les gestes techniques sans prendre le risque d'une erreur réelle.

Ce mode d'apprentissage dans l'action facilite l'ancrage des acquisitions, et **permet de travailler sur l'erreur**. L'erreur devient alors source d'apprentissage.

Selon la Haute Autorité de Santé (HAS), « *La simulation en santé est une méthode pédagogique active et innovante, basée sur l'apprentissage expérientiel et la pratique réflexive. Elle correspond à l'utilisation d'un matériel comme un mannequin ou un simulateur procédural, d'une réalité virtuelle ou d'un patient standardisé pour reproduire des situations ou des environnements de soin. Le but est de permettre aux étudiants de résoudre des problèmes des plus simples aux plus complexes, soit individuellement soit en équipe de professionnels* »<sup>15</sup>.

L'APS est un des axes du projet de formation de l'IFITS. C'est une méthode pédagogique essentielle pour la professionnalisation des élèves. « *Elle répond aux recommandations nationales d'amélioration de la qualité des soins.* »<sup>16</sup> « *Les techniques de simulation permettent l'acquisition de connaissances, de compétences et de comportement dans le but d'améliorer la prise en charge des patients et d'optimiser le partenariat entre les professionnels du soin et l'équipe pédagogique des instituts.* »<sup>17</sup>

<sup>15</sup> Guide de bonnes pratiques en matière de simulation en santé, HAS, décembre 2012

<sup>16</sup> S. Boet, JC Granry, G.Savoldelli, *la Simulation en Santé, de la théorie à la pratique*, 2013, p. 4.

<sup>17</sup> Ibid. p. 217

Dès 2017, des séances en interprofessionnalité regroupent les étudiants infirmiers de 1<sup>ère</sup> année et les élèves aides-soignants à partir de scénarii en lien avec le travail en collaboration. Pour réaliser ces séances, au cours de ces années, les formateurs ont eu recours à des patients standardisés.

### **L'utilisation de supports de films**

Depuis de nombreuses années, l'IFAS et l'IFAP présentent à ses élèves des films (fictions ou documentaires). La portée pédagogique de ces supports vise avant tout à favoriser la réflexion et le sens de « l'humain » en abordant certaines thématiques du programme de manière moins académique pour échapper au risque de véhiculer un savoir parfois trop formel détaché de certaines réalités.

Outre l'intérêt de donner accès à des supports éducatifs et culturels auxquels les élèves ne sont pas toujours familiarisés, cela permet de les enrichir sur un plan personnel et d'engager une démarche réflexive sous un angle encore différent. On inscrit le savoir académique dans un processus d'intégration de certaines réalités sociologiques et sanitaires qui sont au cœur de la réalité du professionnel de santé et qui apparaissent parfois plus clairement dans le message que véhicule un film. Cela permet de sensibiliser les élèves à certaines problématiques en convoquant leurs émotions tout en les tenant à distance du « sujet » et en les invitant à nourrir autrement leur réflexion. Cet éclairage additionnel peut permettre d'échapper à certains préjugés, de mieux percevoir les subtilités inhérentes à la complexité de certaines situations de soins et offre un outil pédagogique alternatif.

### **L'atelier chant pour les élèves auxiliaire de puériculture**

Les ateliers chants conduisent les élèves auxiliaires de puériculture à être capables de pouvoir mettre en œuvre, mener une activité de chant auprès d'enfants, d'en discerner les bienfaits sur le développement de l'enfant et le développement professionnel.

Il s'agit de comprendre l'impact du chant sur le développement psychomoteur de l'enfant. Les élèves apprennent à prendre en compte les éléments nécessaires à la mise en œuvre de cette activité. Il importe de débarrasser l'élève de ses appréhensions ou des représentations qu'il se fait du chant et qui pourraient être un frein à sa pratique. L'élève doit pouvoir aussi tirer bénéfice de cette pratique en mesurant ses effets pour son développement personnel.

L'objectif est aussi de développer sa créativité, son imagination, son expression vocale et corporelle. Enfin, les ateliers chants ont pour ambition de renforcer l'esprit de travail et de collaboration en équipe.

### **Les ateliers manipulations pour les élèves auxiliaires de puériculture**

Ces ateliers ont pour but d'explorer le sens du toucher et de développer chez les élèves une réflexion autour des sensations perçues lors de la manipulation de matériaux variés. Ils visent également à établir un lien entre ces expériences tactiles et les activités de manipulation adaptées aux enfants, tout en sensibilisant les élèves au rôle éducatif de ces pratiques.

Objectifs :

- Développer une sensibilité tactile
- Stimuler la réflexion autour des sensations
- Comprendre l'importance du toucher
- Sensibiliser les élèves au rôle central du toucher dans le développement psychomoteur de l'enfant.
- Repérer les compétences physiques et motrices mobilisées dans les activités de manipulation.

### **« La Petite Librairie » : favoriser la lecture et l'expression orale**

La maîtrise de la communication orale est une compétence dans les métiers du soin où le partage d'informations est essentiel. Ce projet encourage les élèves à lire et à s'exprimer avec confiance devant un public.

Objectifs :

- Encourager la lecture ;
- Inciter les élèves à fréquenter le Centre de Documentation et d'Information (CDI)
- Amener les élèves à s'exprimer en public ;
- Organiser des débats autour des sujets abordés dans les livres.
- Favoriser l'esprit critique et la réflexion.

### **Atelier Théâtre : développer l'éloquence et la confiance en soi**

L'atelier théâtre est une aventure collective favorisant la relation à l'autre. Il permet à chacun de trouver sa place au sein de la promotion mais aussi d'une équipe professionnelle.

Il développe la confiance et l'estime de soi car il permet la prise de parole et par conséquent d'exposer son point de vue ; Il permet également d'apprendre à écouter et respecter les autres, développer également des techniques de communication.

C'est ce que le futur professionnel devra savoir-faire et savoir être au sein d'un service de soins.

Objectifs :

- Développer la confiance en soi à travers l'expression théâtrale
- Améliorer l'éloquence et la prise de parole en public
- Développer la gestion du stress et les émotions
- Favoriser l'estime de soi
- Développer l'éloquence, la confiance en soi et la prise de parole en public.

### **Sortie au musée du Petit Palais : éveiller à la culture et développer le raisonnement clinique**

L'ouverture culturelle est un aspect important pour le développement personnel et professionnel ou l'observation et la réflexion clinique sont essentielles. En associant art et raisonnement clinique, ce projet vise à enrichir la vision des élèves, non seulement d'un point de vue artistique mais également dans leur pratique professionnelle.

Objectifs :

- Encourager l'ouverture culturelle tout en développant le raisonnement clinique
- Développer le sens esthétique
- Développer des compétences d'observation et d'analyse
- Améliorer l'observation
- Comprendre, décrire et s'approprier des connaissances sur soi

### **Journée "Manger Mieux, Bouger Plus, Dormez Bien » : sensibiliser les élèves à un mode de vie sain**

Cette journée en interprofessionnalité (AS/AP) vise à sensibiliser les élèves aux habitudes de vie saine de façon ludique tout en renforçant la cohésion entre les 2 filières.

Objectifs :

- Favoriser la cohésion entre les filières AS et AP autour des problématiques de santé publique (alimentation, surpoids, sédentarité, sucre).
- Sensibiliser aux principes d'une alimentation équilibrée et les impacts sur la santé
- Promouvoir l'activité physique
- Sensibiliser à l'importance d'un sommeil de qualité
- Encourager à une prise de conscience entre habitudes de vie et l'influence sur leur santé

### **Séances d'Activités Physiques : encourager le bien-être et la cohésion de groupe**

Intégrer des activités physiques auprès des élèves pour les sensibiliser à l'importance de prendre soin de leur santé et compenser la sédentarité des études.

Objectifs :

- Promouvoir la cohésion de groupe à travers des sports collectifs et de la gymnastique douce
- Améliorer la condition physique
- Renforcer la cohésion de groupe
- Améliorer la gestion du stress

Un coach sportif interviendra en début d'année pour réaliser un bilan individuel avec les élèves, visant à identifier leurs capacités de mobilité, repérer d'éventuelles difficultés, et mettre en lumière des points faibles spécifiques, tels que des articulations nécessitant une protection ou des muscles à renforcer. Ce diagnostic permettra à chaque élève de mieux comprendre son corps et d'adapter son activité physique en conséquence.

L'intervention sera enrichie par des apports théoriques sur les multiples bienfaits du sport, notamment son impact positif sur le sommeil, le développement du système immunitaire, l'humeur, et les relations sociales. Un focus sera également mis sur la prise de conscience des effets néfastes de la sédentarité sur le corps, le cerveau, et le bien-être global.

### **Actions de Prévention en Établissement Scolaire : sensibilisation à l'éducation à la santé**

En participant activement à des actions de prévention, les élèves vont acquérir des compétences en éducation à la santé qui leur permettront de jouer un rôle actif dans la promotion de la santé.

Objectifs :

- Développer des compétences pédagogiques
- Sensibiliser les élèves du primaire et du secondaire sur des thématiques de santé publique (tabac, secourisme, hygiène bucco-dentaire, alimentation, IST)

### **Action de Prévention sur le Diabète avec les Lion's Club : éducation à la santé**

Mettre les élèves en action concrète d'éducation à la santé autour de la prévention du diabète auprès de la population en collaboration avec les différents Lion's Club d'île de France. Ces actions permettent aux élèves/étudiants de sensibiliser le public aux risques de cette maladie et de travailler en interprofessionnalité.

- Objectifs :

- Impliquer les élèves dans l'éducation à la santé
- Collaborer en interprofessionnalité (AS/AP/IDE) pour sensibiliser la population au diabète.
- Développer des compétences en prévention
- Favoriser la prise de conscience des enjeux liés au diabète

## **Soutien en Français : accompagner les élèves en difficulté**

La maîtrise du français est essentielle pour réussir les études. Ce projet vise à accompagner les élèves à renforcer leurs compétences linguistiques et ainsi renforcer l'égalité des chances et offrir à chaque élèves/étudiants l'opportunité de réussir avec l'aide d'un professeur de français.

Objectifs :

- Renforcer les compétences de base en français
- Accroître la confiance en soi
- Améliorer les compétences rédactionnelles

## **Accompagnement à la Réussite**

Cet accompagnement permet de donner aux élèves les outils nécessaires pour avoir des méthodes d'apprentissage efficace, consolider leurs acquis et leur donner confiance en leurs capacités.

Objectifs :

- Instaurer des séances de révision tous les 15 jours
- Habituer les élèves à un rythme de travail régulier
- Utiliser des outils pédagogiques variés (quizz, cartes mentales, tutoriels vidéos)
- Diminuer le stress face à l'évaluation

## **Conférence sur « les Violences Faites aux Femmes » : sensibiliser aux enjeux sociétaux**

Les violences faites aux femmes représentent un enjeu sociétal majeur. En tant que futurs soignants, les élèves et étudiants doivent être sensibilisés à cette problématique, non seulement pour comprendre l'ampleur du phénomène mais aussi pour savoir comment agir. Cette conférence animée par Ernestine Ronai, responsable de l'observatoire départemental des violences envers les femmes, est une opportunité essentielle pour renforcer leur formation sur cette question.

Objectifs :

- Comprendre l'impact des violences sur la santé physique et mentale
- Connaitre les réseaux d'aide et de soutien
- Renforcer leur rôle en tant qu'acteurs de santé

## **Conférence sur la Responsabilité Professionnelle : comprendre les enjeux juridiques**

Cette conférence, animé par un spécialiste du droit de la santé, juriste à la MACSF, vise à préparer les élèves et étudiants aux obligations juridiques et aussi au respect des principes éthiques. Elle les sensibilise aux responsabilités qu'ils porteront en tant que futurs professionnels de santé en les confrontant à des situations concrètes.

Objectifs :

- Comprendre le cadre juridique qui régit leur pratique
- Aborder la responsabilité professionnelle à travers des cas concrets
- Se familiariser avec la responsabilité civile et pénale des soignants

### **6.3 Un suivi pédagogique individualisé**

Le suivi pédagogique s'articule autour de six temps individuels, répartis entre l'institut et le milieu professionnel, offrant ainsi un accompagnement personnalisé. Ces moments permettent de faire

le point sur les acquis de l'apprenant, d'identifier ses difficultés et ses ressources, et de proposer un soutien ciblé ou des compléments pédagogiques si nécessaire.

Chaque formateur a la responsabilité du suivi personnalisé d'un groupe d'élèves. Il l'accompagne tout au long de sa formation dans le cadre d'une pédagogie contractuelle, dans le parcours de construction des compétences et dans la construction de son projet professionnel. Il se réalise dans la discrétion, la confidentialité et le respect d'autrui. Le temps consacré à ces entretiens est inscrit dans le projet de formation. Les entretiens supplémentaires sont laissés à l'initiative de l'étudiant ou du formateur. Toute rencontre avec un formateur fait l'objet d'une synthèse écrite tracée dans le dossier individuel de l'élève. Les entretiens individuels avec le référent pédagogique est d'une durée moyenne de 30 mn par élève. Ils permettent de :

- Prendre en considération le potentiel et les acquis de l'élève dans ses apprentissages.
- Mesurer sa progression dans la construction de ses compétences professionnelles en stage.
- Identifier les éventuelles difficultés d'apprentissage théoriques et pratiques.
- Identifier les compétences non pratiquées, non acquises et à améliorer pour déterminer les mesures correctives et proposer un parcours de stage adapté.
- Aider à mieux se connaître pour mieux travailler avec les autres et construire son projet professionnel.

## 7. LA VIE ETUDIANTE

Un des axes du projet de l'institut est de privilégier le bien-être et la démocratie étudiante. L'équipe se rend disponible pour être à l'écoute des demandes et des besoins des étudiants. La réhabilitation du bâtiment principal a concouru à l'amélioration de leurs conditions d'étude. L'aménagement d'espaces de détente intérieurs et extérieurs participent à rendre leur cadre de vie agréable.

La section relative à la vie étudiante est réunie deux fois par an et regroupe l'ensemble des filières de l'IFITS en présence des équipes administratives et pédagogiques ainsi que les documentalistes, l'intendance et le service informatique.

## 8. ORGANISATION DES INSTANCES EN 2025-2026

Conformément à l'arrêté du 21 avril 2007 modifié relatif à la gouvernance des instituts de formation qui précise que "*dans chaque institut de formation préparant à l'un des diplômes visés à l'article 1er sont constitués d'une instance compétente pour les orientations générales de l'institut et trois sections*" :

- L'instance compétente pour les orientations générales de l'institut est programmée le 4 décembre 2025
- La section compétente pour le traitement pédagogique des situations individuelles des élèves a été programmée le 26 septembre 2025.
- La section compétente pour le traitement des situations disciplinaires sera réunie en fonction des situations s'y rapportant.
- Deux réunions de la section relative à la vie étudiante sont programmées le 12 décembre 2025 et le 12 juin 2026.

**Annexe n°1**

**COMPOSITION EQUIPES IFAS - IFAP 2025-2026**

**Leïla MOKEDDEM**  
**responsable pédagogique IFAS - IFAP**

<b>Formateur IFAS</b>	<b>Formateurs IFAP</b>
JAUDOIN Pascal	DOS SANTOS Ana Maria jusqu'à fin décembre 2025
MESSALHI Julie	JEMFER Laure
GAUDIN Eva	GENEST Christelle

## Annexe n°2

### AUXILIAIRE PUERICULTURE 2025/2026

11-nov

SEMAINES	25-août	01-sept	08-sept	15-sept	22-sept	29-sept	06-oct	13-oct	20-oct	27-oct	03-nov	10-nov	17-nov	24-nov	01-déc	08-déc	
FORMATION	29-août	05-sept	12-sept	19-sept	26-sept	03-oct	10-oct	17-oct	24-oct	31-oct	07-nov	14-nov	21-nov	28-nov	05-déc	12-déc	
CURSUS COMPLET	M1 API	M1 API	M1 API	M1 API	M1 bis API	M2 API	M1 / M2 API	STAGE 1						M3 + M8	M3 + M8	M3 + M8 API/TPG	M4 + M8
CURSUS PARTIEL Bac ASSP	M1 API	M1 API	M1 API	M1 API	M1 bis API	M2 API	M1 / M2 API	STAGE 1						M3	M3	M3 TPG	M4
CAP Accompagnement éducatif petite enfance	M1 API	M1 API	M1 API	M1 API	M1 bis API	M2 API	M1 / M2 API	STAGE 1						M3	M3	M3 TPG	M4

SEMAINES	15-déc	22-déc	29-déc	05-janv	12-janv	19-janv	26-janv	02-févr	09-févr	16-févr	23-févr	02-mars	09-mars	16-mars	23-mars	
FORMATION	19-déc	26-déc	02-janv	09-janv	16-janv	23-janv	30-janv	06-févr	13-févr	20-févr	27-févr	06-mars	13-mars	20-mars	27-mars	
CURSUS COMPLET	M4 + M8	CONGES		M4 + M8	M4 + M8	M4 + M8	M5	STAGE 2						M6	M6	M7
CURSUS PARTIEL Bac ASSP	M4	CONGES		M4	M4	M4	M5	STAGE 2								
CAP Accompagnement éducatif petite enfance	M4	CONGES		M4	M4	M4	M5	STAGE 2								M7

SEMAINES	30-mars	06-avr	13-avr	20-avr	27-avr	04-mai	11-mai	18-mai	25-mai	01-juin	08-juin	15-juin	22-juin	29-juin	06-juil	13-juil	
FORMATION	03-avr	10-avr	17-avr	24-avr	01-mai	08-mai	15-mai	22-mai	29-mai	05-juin	12-juin	19-juin	26-juin	03-juil	10-juil	17-juil	
CURSUS COMPLET	STAGE 3					M9	M10	M10	STAGE 4								CONGES
CURSUS PARTIEL Bac ASSP	STAGE 3					CONGES											
CAP Accompagnement éducatif petite enfance						M9	M10	M10	STAGE 3							CONGES	

**AIDE-SOIGNANT  
2025/2026**

SEMAINES	25-août	01-sept	08-sept	15-sept	22-sept	29-sept	06-oct	13-oct	20-oct	27-oct	03-nov	10-nov	17-nov	24-nov	01-déc	08-déc
FORMATION	29-août	05-sept	12-sept	19-sept	26-sept	03-oct	10-oct	17-oct	24-oct	31-oct	07-nov	14-nov	21-nov	28-nov	05-déc	12-déc
CURSUS COMPLET	M1 API	M1 API	M1 API	M1/M2 API	M1/M2 API	M2/M5 API	M1/M3 API	STAGE 1					M8 API	M8/M3 API	M3	M3/M4
CURSUS PARTIEL Bac ASSP	API	API	API	API	API	API	M3 API	STAGE 1						M3 API	M3	M3/M4
CURSUS PARTIEL Bac SAPAT	API	API	API	API	API	API	M3 API	STAGE 1					M8 API	M8/M3 API	M3	M3/M4
Cursus partiel ADVF	M1 API	M1 API	M1 API	M1 API	M1 API	API	M3 API	STAGE 1					M8 API	M8/M3 API	M3	M3/M4
AMBU	M1 API	M1 API	M1 API	M1 API	M1 API	M2 API	M3 API	STAGE 1					M8 API	M8/M3 API	M3	M3/M4
AMPIA/VSIAES 2016	M1 API	M1 API	M1 API	M1 API	M1 API	M2 API	M3 API	STAGE 1					M8 API	M8/M3 API	M3	M3/M4

  

SEMAINES	15-déc	22-déc	29-déc	05-janv	12-janv	19-janv	26-janv	02-févr	09-févr	16-févr	23-févr	02-mars	09-mars	16-mars	23-mars	
FORMATION	19-déc	26-déc	02-janv	09-janv	16-janv	23-janv	30-janv	06-févr	13-févr	20-févr	27-févr	06-mars	13-mars	20-mars	27-mars	
CURSUS COMPLET	M4	CONGES		M4	M4	M4	M4	STAGE 2					M6	M6	M9	
CURSUS PARTIEL Bac ASSP	M4	CONGES		M4	M4	M4	M4	STAGE 2					CONGES			
CURSUS PARTIEL Bac SAPAT	M4	CONGES		M4	M4	M4	M4	STAGE 2							M9	
Cursus partiel ADVF	M4	CONGES		M4	M4	M4	M4	STAGE 2								M9
AMBU	M4	CONGES		M4	M4	M4	M4	STAGE 2					M6	M6	M9	
AMPIA/VSIAES 2016	M4	CONGES		M4	M4	M4	M4	STAGE 2								

  

SEMAINES	30-mars	06-avr	13-avr	20-avr	27-avr	04-mai	11-mai	18-mai	25-mai	01-juin	08-juin	15-juin	22-juin	29-juin	06-juil	13-juil	
FORMATION	03-avr	10-avr	17-avr	24-avr	01-mai	08-mai	15-mai	22-mai	29-mai	05-juin	12-juin	19-juin	26-juin	03-juil	10-juil	17-juil	
CURSUS COMPLET	STAGE 3					M10	M10	M7	STAGE 4							CONGES	
CURSUS PARTIEL Bac ASSP	STAGE 3					CONGES	M10	M10									
CURSUS PARTIEL Bac SAPAT	STAGE 3					CONGES	M10	M10									
Cursus partiel ADVF	STAGE 3					M10	M10	M7	CONGES								
AMBU	STAGE 3					M10	M10	M7	STAGE 4							CONGES	
AMPIA/VSIAES 2016	STAGE 3					M10	M10	M7	CONGES								